



ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS Ambillou

CC Touraine Ouest Val de Loire

Gestionnaire :



Guide pratique

Un accueil de loisirs ne pouvant s'autogérer, c'est une personne morale qui s'en charge. Cette personne morale, nommée « organisateur » peut être une association, une municipalité, un comité d'entreprise ou une entreprise. Pour l'accueil de loisirs « Ambimômes », c'est l'Association Familiale d'Ambillou qui tient ce rôle.

L'Association Familiale d'Ambillou

C'est quoi ?

L'Association Familiale d'Ambillou (A.F.A.), par le biais des membres de son bureau, gère l'Accueil de Loisirs « Ambimômes » (personnel, traiteur, budget...).

C'est qui ?

Anita VERSOL-LEVENEZ préside l'association, Nicolas GARDEREAU et Alison ALONSO gèrent la comptabilité et Teddy BARON et Audrey AUNEAU s'occupent du secrétariat.

C'est où ?

Association Familiale d'Ambillou
20 rue Principale
37340 AMBILLOU

Pourquoi une adhésion ?

Chaque année, une adhésion de 12€ est demandée aux familles dont le ou les enfant(s) sont inscrits à l'accueil de loisirs. Chaque famille ne paie que 12€, quel que soit le nombre d'enfants inscrits.

Cette cotisation sert, entre autres, à couvrir les enfants et leur famille auprès de notre assurance pour les éventuels dommages subis ou causés.

A savoir !

L'Association Familiale d'Ambillou organise des manifestations (dont les bénéfiques servent à organiser des camps (Archéologie au Grand Pressigny, Canoé à Amboise, Equitation à Villedômer ou à Pernay, Canirando à Jaulnay), des sorties (Disneyland, Puy du Fou, Parc Astérix, Week-end à la mer, à Brocéliande) ou bien encore à acquérir du matériel pour les enfants (jeux, jouets, ...)).

On a besoin de vous !

Pour chacune des manifestations de l'A.F.A., nous avons besoin de bénévoles !
Si vous avez envie de nous rejoindre ou d'avoir des informations quant à l'aide que vous pourrez apporter, n'hésitez pas à nous contacter ou bien à venir nous voir. Nous serons ravies de vous accueillir parmi nous d'autant plus que tout se passe dans la bonne humeur ! ☐

Les manifestations

Janvier

Loto

Octobre

Loto

Qui contacter ?

Votre question concerne :

- Les modalités d'inscriptions
- Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs
- Les activités proposées aux enfants
- L'équipe d'encadrement
- La facturation



- Un souci par rapport à la qualité de l'Accueil de Loisirs et/ou à sa gestion
- Les manifestations de l'A.F.A.

Vous pouvez contacter :

☞ La directrice d'Ambimômes, Aline MEUNIER, au 07.67.59.06.53



☞ La présidente de l'A.F.A., Anita VERSOL-LEVENEZ, au 06.63.70.79.90

N'hésitez surtout pas à nous contacter en cas de besoin,
nous répondrons à toutes vos questions !
Nous sommes également ouverts à vos reproches et vos idées !

Nos coordonnées Accueil de Loisirs « Ambimômes »

Adresse postale :

20 rue Principale 37340 Ambillou

Téléphone :

02.47.55.91.22

07.67.59.06.53 (du lundi au jeudi de 9h à 18h)

E-Mail :

alsh.ambillou@gmail.com

L'Accueil de Loisirs

C'est quoi ?

Ce n'est pas seulement un mode de garde. Il participe pleinement à l'épanouissement intellectuel, physique et social de votre enfant.

C'est qui ?

L'équipe d'encadrement est composée d'une directrice, Aline MEUNIER et d'animateurs diplômés BAFA ou en cours de formation.

C'est où ?

Accueil de Loisirs « Ambimômes »
Chemin du Pré Cerisier
37340 AMBILLOU

C'est pour qui ?

Tous les enfants dès 32 mois/scolarisés jusqu'à 12 ans.

C'est quand ?

OUVERT

Les mercredis en période scolaire
Du lundi au vendredi pendant les vacances
(Généralement, Ambimômes est fermé à Noël et les 3 premières semaines d'août)

A LA JOURNEE

de 7h30 à 18h30

ARRIVEES ET DEPARTS ECHELONNES

Le matin de 7h30 à 9h15

Le soir de 17h15 à 18h30

Comment est-ce aménagé ?

20 à 48 enfants sont accueillis au sein du centre. Suivant la période, ils sont dans une ou plusieurs salles avec la possibilité d'avoir une salle de sieste, une bibliothèque, une salle de motricité et un espace de jeux extérieur.

Quels objectifs pédagogiques ?

- ☞ Permettre à l'enfant d'exprimer ses envies et ses choix
- ☞ Permettre à l'enfant de se socialiser
- ☞ Permettre à l'enfant de découvrir des activités diverses et variées
- ☞ Permettre aux parents de trouver leur place au sein de l'accueil de loisirs

Quelles animations ?

- ☞ **Des activités variées** : manuelles, d'expressions, sportives, culturelles, liées à l'environnement...
- ☞ **Des ateliers libres** : lecture, jeux de société, jeux de construction, dînette, marionnettes, dessins...
- ☞ **Des projets** : correspondance, jardinage, week-end à la mer, marché de Noël...
- ☞ **Des évènements** : des sorties (cinéma, parcs d'attractions, parcs animaliers...), des intervenants, des mini-camps, une soirée « Parents-Enfants » en juillet...

Comment ça se passe ?

7h30	* Ouverture d'Ambimômes	↳ Lors de l'accueil du matin, les enfants ont la possibilité de jouer (dînette, marionnettes, jeux de société et de construction...), faire des dessins ou des coloriages, lire...
9h15	* Fin de l'accueil du matin * Pouet Pouet	↳ Après le jeu, c'est l'heure du rangement puis tout le monde se rassemble au coin « Pouet Pouet » afin de discuter. ↳ L'équipe d'animation en profite pour présenter les projets et le déroulement de la journée aux enfants. ↳ C'est également à ce moment-là que chacun choisit sa responsabilité du jour s'il a envie d'en avoir une (chaque enfant est responsable d'une tâche : par exemple, nourrir les poissons, mettre la table, vérifier le rangement des jeux de société, distribuer le goûter...)
9h45	* Départ en activité	↳ Les plannings d'activité sont affichés sur le mur du hall d'entrée.
11h30	* Jeux extérieurs * Mise en place de la table	↳ Pendant que certains enfants mettent la table, les autres jouent dehors si le temps le permet... ↳ Ensuite, tout le monde passe aux toilettes puis se lave les mains pour être prêt à déjeuner.
12h00	* Déjeuner	↳ Les repas sont fournis par JMG (traiteur pour collectivités) et sont réchauffés sur place. ↳ Les repas sont pris dans la cantine scolaire. ↳ Les menus sont affichés sur le mur du hall d'entrée.
13h00	* Rangement de la cantine	↳ Après avoir débarrassé les tables, les responsables du nettoyage de tables et du balayage passent à l'attaque avec l'aide d'un animateur. ↳ Pendant ce temps, les autres enfants poussent souvent la chansonnette ! ↳ On repasse aux toilettes puis on se relave les mains !
13h30	* Début du temps calme	↳ Afin de faciliter la digestion, les enfants peuvent faire de la relaxation (ou sieste pour les plus jeunes), des jeux (kapla, playmobil, légo, de société...), des perles à chauffer, de l'origami, des scoubidous, se reposer avec un livre...
14h15	* Fin du temps calme * Rangement	↳ Les enfants étant en forme, on range tout afin de partir en activité...
14h30	* Départ en activité	↳ Les plannings d'activité sont affichés sur le mur du hall d'entrée.
16h30	* Goûter	↳ Le goûter est pris dans la salle d'activité ou bien dehors si le soleil décide de nous accompagner...
17h00	* Bilan de la journée	↳ Afin de savoir si les enfants ont passé une bonne journée, nous leur demandons leur avis !
17h15	* Accueil du soir	↳ Les enfants jouent à l'extérieur ou l'intérieur (suivant la météo) en attendant l'arrivée des parents !
18h30	* Fermeture d'Ambimômes	

Les tarifs et les modalités d'inscription

Les tarifs

Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial ; ils sont harmonisés sur tout le territoire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire. La facturation se fait à l'heure selon un forfait (11 heures pour une journée complète). Le plafond du prix de journée s'élève à 18€04.

Une majoration de 30% du prix de journée par jour et par enfant sera facturée aux familles non domiciliées sur la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Comment inscrire votre enfant ?

Mis à part les inscriptions pour les Vacances d'Été, les inscriptions pour les Mercredis et Vacances Scolaires sont désormais dématérialisées. Un chèque de garantie de paiement vous sera demandé pour chaque inscription.

Le calendrier d'inscription est affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs, sur notre site internet ou disponible sur simple demande par mail.

Comment payer ?

La facturation est établie mensuellement (à la fin du mois) par l'A.F.A. Elle est à régler à réception par :

- ☞ Chèque à l'ordre de l'AFA,
- ☞ Espèces,
- ☞ CESU (Papier uniquement),
- ☞ Virement bancaire (vous pouvez vous adresser à la directrice afin d'obtenir un RIB de l'A.F.A.).

Le dossier de renseignements ?

Pour chaque enfant inscrit à l'accueil de loisirs, un dossier de renseignements devra être déposé à la directrice en amont du séjour de l'enfant qui vous donnera un accès à votre espace « Famille ».

Ce dossier (valable une année scolaire) devra être composé de :

- ☞ Une fiche de renseignements « Représentants légaux »
- ☞ Une fiche de renseignements « Enfant » (comprenant une page « Médicale »).

Après avoir activé votre espace « Famille », il vous faudra déposer :

- ☞ Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » de l'année scolaire en cours (*il vous est vivement conseillé de souscrire un contrat d'assurance de personne pour les accidents corporels*),
- ☞ Une copie de son carnet de vaccination (*avec la mention du nom et du prénom de l'enfant sur l'emplacement prévu à cet effet*).

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé impérativement.